



service de l'information (514) 598-2155  
1601, de Lorimier, Montréal H2K 4M5

**no 162**

semaine du 21 mai  
au 20 juin 1982

**LE 11 JUIN À QUÉBEC**

**NON AU CHÔMAGE  
NON AUX LOIS  
ANTI-OUVRIÈRES**

# nouvelles csn

FACE À LA CRISE

**«Se serrer  
les coudes»**

— Donatien Corriveau  
président de la CSN



**ENSEMBLE  
POUR DE  
NOUVEAUX  
POUVOIRS**







# agenda du mouvement

## juin

- 9-11 **Organisation**, réunion de l'équipe confédérale, au Saguenay-Lac-St-Jean
- 11-12 **FESP**, bureau fédéral
- 12 **Manifestation** pour le désarmement à New-York
  
- 12-13 Assemblée générale SECSN à Québec
- 14-15-16 Comité de coordination, FESP, au Lac Beauport
- 14-15-16 Congrès FPSCQ, à Québec
- 15 **FESP**, réunion d'équipe
- 16 Assemblée générale spéciale, Conseil central de Montréal, à Montréal.
- 16 au 20 Conseil fédéral, FNEQ, à Chicoutimi.
- 17-18 Comité national de mobilisation, secteur public.

## la mobilisation est en marche!

Vendredi 11 juin des membres de la CSN, la FTQ, la CEQ, le SFPQ, le SPGQ et le SPIIQ, région de Québec, se retrouvent en nombre sur les Plaines d'Abraham pour marcher sur le parlement de Québec et dire, d'une voix unitaire ce qu'on pense du budget anti-social de Parizeau.

Cette action est l'amorce d'une mobilisation soutenue dans le cadre du **plan d'action** adopté par le congrès de la CSN.

Ce plan d'action prévoit une stratégie de riposte à la crise, unissant les travailleur(euses) tant du secteur public que du privé.

Après cette **manifestation inter-centrale unitaire du 11**, les fédérations du privé tiendront des instances larges à la mi-juin. Suivra la tenue d'**instances larges des fédérations du privé et du public réunies**, à la fin août pour coordonner l'action. La revendication cruciale du droit au travail sera concrétisée par **une grande marche des sans-emploi** qui donnera lieu à des assises nationales à l'automne. Cette stratégie d'action devrait conduire, après consultation, à un **arrêt de travail de 24 heures**, en coordination avec les autres centrales incluant le Congrès du Travail du Canada qui a reçu de son congrès le mandat d'organiser une grève générale à l'échelle du pays.

La manif du 11 juin n'est pas un événement isolé, c'est le point de départ d'un vaste mouvement de rejet des politiques anti-ouvrières du gouvernement québécois. Un mouvement où les organisations syndicales, les travailleurs du public et du privé, bâtiront un rapport de forces pour amener les gouvernements à tenir compte des revendications du monde ordinaire.

**l'équipe nouvelles csn**

**rédaction:** Jean-Noël Bilo-deau, Jean-Anne Bouchard, Guy Ferland, Jacques Gauthier, Jean-Pierre Paré, Michel Rioux.

**diffusion:** André Sauvé.

**secrétaire:** Louise Filteau.

**télécommunications:** Jeanne Belzil, Bé-rangère Marchand.

**photographie:** archives CSN, Pierre Gauvin-Évrard, Bertrand Carrière, François Rivard, Louise de Grosbois.

**collaboration:** Marcel Benoît, Michel Crête, Clément Guévremont, Luc Latraverse, Édith Pariseau, Gaston Pouliot, Gilles Léveillé.

**nouvelles csn, organe officiel de la CSN, paraît tous les lundis à l'intention des travailleurs et des travailleuses.**

Composé, monté et imprimé par les travailleurs et travailleuses de Interlitho Inc., 254 Benjamin-Hudon, Ville St-Laurent.

**11 JUIN**

**MANIF NATIONALE**

**CONTRE**

**LE BUDGET PARIZEAU**





**Durant sept jours  
1 698 militants et  
militantes ont parlé**



Jamais un aussi grand nombre de délégués n'avait participé à un congrès de la CSN.

Une vingtaine d'organisations syndicales d'Europe, d'Afrique, d'Asie et d'Amérique du Sud étaient représentées.

Durant sept jours, du 23 au 29 mai, les délégués des syndicats, des fédérations et des conseils centraux ont débattu des problèmes de l'heure, de l'avenir du mouvement. En plénière. En ateliers.

Le congrès s'est déplacé pour aller dire NON au budget du ministre Parizeau, devant l'Assemblée nationale.

Les problèmes de la condition féminine, les cotisations syndicales, le chômage, les fermetures d'usines, les coupures budgétaires, les grandes orientations de la centrale, l'accueil aux travailleurs et travailleuses en conflit, tout cela a fait partie du menu quotidien des délégués.

*Le nouvel exécutif de la CSN, élu au congrès, est composé comme suit:*  
**Président: Donatien Corriveau**  
**Secrétaire général: Sylvio Gagnon**  
**Trésorier: Léopold Beaulieu**  
**Vice-présidents: Gérald Larose,**  
**Pierre Mercille, Christophe Auger.**



## 4 nouvelles csn

Le congrès de la CSN a endossé la proposition de l'exécutif visant à ce que la centrale «travaille à mettre en place les conditions nécessaires en vue d'entreprendre de véritables négociations nationales, pour l'établissement de conditions universelles.

La proposition prévoit aussi qu'au préalable, la CSN se soit assurée d'une unité de revendication et d'action avec les autres centrales, et qu'une information et une mobilisation suffisantes aient été conduites.

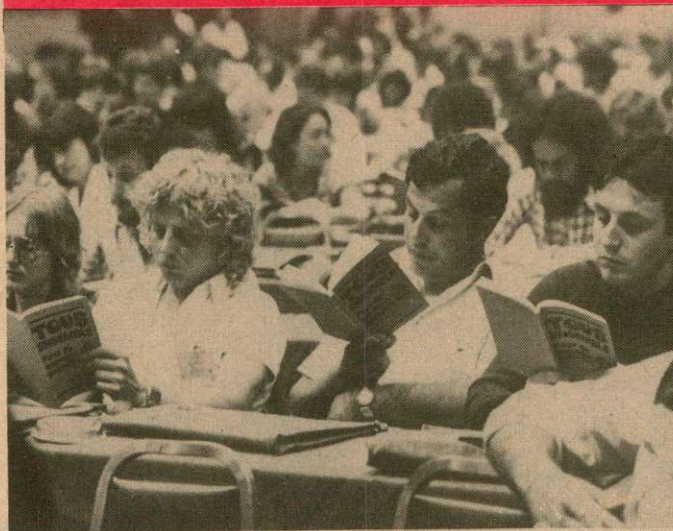
Il s'agit là d'une décision majeure pour la CSN et qui nous permettra d'avoir une meilleure prise sur des décisions qui touchent tout le monde, comme le soulignait l'exécutif dans sa proposition. «Les conditions de vie des travailleurs n'est pas seulement déterminée par la négociation d'une convention collective, mais elle dépend également des décisions prises par les pouvoirs économiques», affirmait l'exécutif de la centrale.

Le rapport de l'exécutif, qui tient dans un volume de 128 pages, mettait l'accent sur nos actions syndicales des deux dernières années et livrait une analyse de la crise économique que nous traversons aujourd'hui.

Il mettait aussi l'accent sur tout le phénomène de la réorganisation du travail, en même temps qu'il tentait de tracer quelques pistes dans la recherche d'une société qui soit davantage conforme à nos aspirations.

À la suite d'un long débat, c'est par un vote serré de 572 à 502 que le congrès est revenu sur sa décision antérieure et a décidé que la CSN devait retirer ses représentants du conseil d'administration de la CSST.

## Le rapport de l'exécutif Les grandes propositions







## Pas de hausses de cotisations pour les membres



Bonne nouvelle pour les 225,000 membres de la CSN! Malgré la crise économique qui frappe tout le monde, y compris notre organisation, le congrès a adopté un budget qui ne prévoit pas de hausses du taux de cotisation pour les membres. Les per capita, donc, ne sont pas augmentés.

C'est plutôt du côté de la réduction des dépenses de fonctionnement que se sont portés les choix; ainsi, pour les deux prochaines années, ces dépenses seront-elles réduites de 2 159 744 \$.

Le budget total de la CSN pour les deux prochaines années atteint la somme de 51 662 119 \$. Pour le budget de fonctionnement, qui comprend les salaires, les dépenses, les différents services fédéraux, la somme allouée est de 23 463 549 \$. Quant au fonds de défense professionnelle, les revenus anticipés sont de 28 198 570 \$ pour l'exercice financier 82-84.

«Il nous est apparu qu'il fallait poursuivre les efforts de stabilisation du coût de l'affiliation et de recommander au congrès un budget pour l'exercice 82-84 sans hausse de cotisation, mais temporairement déficitaire, pour préserver nos instruments de lutte, en prévoyant un redressement échelonné sur une période de quelques années», a expliqué le trésorier Léopold Beaulieu au congrès.

Un effort de réduction des dépenses et une meilleure utilisation des ressources et de nos moyens sont nécessaires, estime le trésorier de la CSN.

# ENSEMBLE





## «Les femmes n'ont pas les moyens de reculer»

C'est le titre du rapport du Comité de la condition féminine soumis au congrès. Bien accueilli dans les ateliers, des résolutions sur les éléments majeurs ont été amenées en plénière.

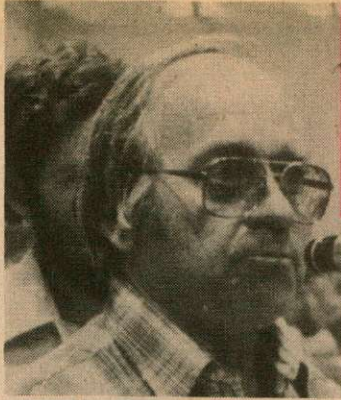
Sur la question du travail à temps partiel, il a été entendu que pour stopper la prolifération des postes à temps partiel, le développement de services collectifs gratuits et la réduction de la semaine de travail sans perte de salaire étaient souhaitables. La résolution appelle les syndicats à s'opposer à la création de postes à temps partiel. Dans les conditions particulières de responsabilités parentales, le perfectionnement en emploi par exemple, on invite les syndicats à revendiquer des congés à temps partiel, sans réduction des avantages sociaux. Pour les personnes qui travaillent à temps partiel, la lutte pour faire reconnaître des conditions égalitaires est toujours à l'ordre du jour.

Sous l'impulsion du comité, les délégué(e)s ont appuyé la résolution visant à faire de la question des changements technologiques, un dossier prioritaire pour la centrale. On invite les syndicats à négocier une clause-type lors de prochaines conventions collectives.

Le dossier fait état, par le biais de sondages auprès de diverses instances, des problèmes vécus par les femmes dans leur militantisme. On y constate que le «militantisme au masculin» est encore dominant et limite l'implication des femmes, en particulier des femmes mariées ayant des enfants. Une résolution appelle la CSN et ses organismes affiliés à entreprendre une réflexion sur leur fonctionnement et leurs structures, et en conséquence, à prendre des mesures permettant aux femmes de s'impliquer pleinement dans la vie syndicale. Entre autres mesures: des outils et des programmes de formation spécifiques à l'endroit des femmes et l'indexation annuelle des frais de garde, sans exigence de reçus, ont été votées au congrès.







## Le congrès est allé dire NON au budget Parizeau

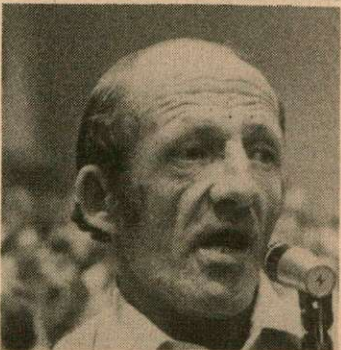
Alors que le congrès de la CSN en était à sa troisième journée, le ministre des Finances dévoilait un budget où le gouvernement règle ses problèmes budgétaires en allant chercher \$521 millions dans les poches des travailleur(euse)s du secteur public.

Le Québec devient ainsi la deuxième province, après la Colombie britannique, à appliquer la proposition du gouvernement fédéral de limiter par décret les salaires dans le secteur public. Au Québec, il ne s'agit pas uniquement de limiter mais **de réduire de 18% en moyenne les salaires**, de façon à ce que le gouvernement récupère les hausses de juillet et de décembre.

«L'heure est aux concessions», affirme Parizeau. Une invitation à peine voilée aux entreprises du privé pour imiter le geste du gouvernement...

Le budget ne comporte rien de substantiel pour stimuler l'économie et arrêter l'hémorragie du chômage. La suggestion de la CSN au Sommet économique visant à taxer la richesse a été ignorée. Au contraire, le gouvernement péquiste a choisi d'augmenter les taxes régressives. Hausse de 8 à 9% de la taxe de vente, hausse du prix des boissons alcooliques et des cigarettes, maintien à 40% de la taxe sur le prix de l'essence. **Au total, les revenus provenant de la taxe de vente augmentent de 19.5%, ceux provenant de l'impôt des compagnies diminuent de 13.2%.**

Un budget anti-populaire qui fait payer aux travailleurs les frais de la crise. Coupures de salaires et hausses de taxes entraîneront la diminution du pouvoir d'achat des travailleurs. Résultat: réduction de la demande de biens, ralentissement de l'activité économique et, en conséquence, augmentation du chômage.





**«Ce mouvement est grand. Nous avons l'honneur d'y militer pour qu'il grandisse encore».**



Étreint par l'émotion et sous les applaudissements chaleureux des centaines de militants et militantes présent, Norbert Rodrigue a quitté le poste de président, à la fin du congrès, en réaffirmant l'essentiel de ses convictions les plus profondes.

«Il faut enraciner, convaincre, comprendre et agir. La première qualité d'un véritable révolutionnaire, qui ne veut pas seu-

lement agiter, mais transformer, c'est la patience. Je nous la souhaite à tous», a-t-il dit.

«Tous ensemble, pour de nouveaux pouvoirs, pour bâtir une place plus grande et meilleure aux travailleurs, aux travailleuses, au monde ordinaire, au peuple. Il faut poursuivre et aller plus loin encore, mais en même temps, s'appliquer à faire en sorte qu'on y aille tous ensemble, toujours plus profon-

dément», ajoutait Norbert Rodrigue.

Il affirmait aussi sa conviction que «ceux et celles qui nous ont précédé nous ont appris que ce n'est pas en se divisant qu'on est plus forts, que ce n'est pas en coupant l'information que nous avons des membres mieux informés, que ce n'est pas en laissant aller la formation syndicale qu'on réussit à former des militants, des militantes

plus conscients des enjeux, mieux en mesure de saisir toute la portée des réalités qui nous sont souvent imposées».

Norbert Rodrigue, qui devient directeur du nouveau centre de formation qui s'ouvrira en septembre, a fait ses adieux aux délégué-es en affirmant: «On parle du privé; on parle du public. Quant à moi, il n'y a toujours eu et il n'y aura toujours qu'une seule CSN».

## Merci Norbert!

*«Tu as été un grand président de la CSN», a dit le nouveau président Donatien Corriveau à celui qui quittait la place de président de la CSN.*

*«Je veux te remercier parce que tu as su incarner la dignité de la condition ouvrière. Tu nous as proposé avec constance et persévérance trois thèmes qui sont apparus à chacun des congrès, à chacune de tes interventions, dans le quotidien de la centrale: la démocratie, le respect des ouvriers, des ouvrières,*

*du peuple, et un combat syndical large, ouvert, conscient et fort. Je pourrais faire un bilan mathématique de ta présidence: dire que nous sommes rendus 225,000 membres, dire que les luttes n'ont pas cessé, dire que nous avons une organisation en très bonne santé. Mais je sais que pour toi, cela relève du devoir du militant, et non pas du mérite. Je dirai tout simplement que ton attachement au mouvement, ta volonté de créer la solidarité, tous tes gestes pour bâtir l'unité sont pour nous des exemples».*





## 14-15 juin à Québec

# RÉUNION DES INSTANCES DU SECTEUR PRIVÉ

Les six fédérations du secteur privé affiliées tiennent à la CSN les 14 et 15 juin une réunion de leurs instances décisionnelles à Québec.

C'est la première fois qu'une semblable démarche est entreprise à la CSN, dans le secteur privé. Le récent congrès de la centrale avait d'ailleurs adopté une résolution en ce sens. Ce précédent, provoqué en grande partie par la crise économique qui frappe au premier chef les travailleurs et travailleuses du secteur privé, devrait aboutir à ce que chacun des secteurs professionnels affiliés à la CSN comprenne le mieux possible sa propre situation et celle des autres secteurs.

À la CSN, chacun des secteurs détermine ses objectifs, ses plans d'action. Que ce soit dans la métallurgie, le commerce le papier et la forêt, le textile-vêtement-chaussure, les communications ou la construction, la crise économique actuelle force cependant une plus grande mise en commun, la compréhension la plus profonde possible des situations vécues ailleurs.

Élargir les revendications, les négociations et les actions, dans la direction que les instances de la CSN ont déterminée pour combattre les effets de la crise économique, ce sont là des objectifs que les quelque 300 délégué-e-s des fédérations du secteur privé affilié-e-s à la CSN

poursuivront lundi et mardi à Québec.

Les représentants du secteur privé à la CSN ont rappelé la persistance des effets de la crise dans leurs fédérations: fermetures, mises-à-pied collectives, faillites qui touchent tous

les secteurs. Le récent congrès de la centrale, par ailleurs, a proposé à tous ses organismes affiliés d'entreprendre une mobilisation en vue de forcer les gouvernements à sortir de leur torpeur.

Nous n'avons plus les moyens, comme société, d'endurer un taux de chômage officiel qui frôle le 15 pour cent. Nous n'avons plus la capacité de supporter une baisse de la demande, qui engendre à nouveau le chômage. Nous ne pouvons plus endurer les coupures dans les programmes sociaux.

Quant à nous, l'inertie des gouvernements ne peut plus être tolérée. C'est pourquoi nous invitons de façon pressante les membres de nos secteurs à participer en grand nombre à la manifestation unitaire qui se tiendra à Québec vendredi soir. Il faut que les gouvernements comprennent que les travailleurs et travailleuses du secteur privé, qui paient déjà chèrement la crise du système, ne resteront pas tranquilles si rien ne change.

Nous attendons autre chose que des déclarations sans lendemain.



*C'est mercredi le 9 juin que le président de la CSN Donatien Corriveau, entouré des présidents des six fédérations du secteur privé affiliées à la CSN, a annoncé la tenue des instances larges des fédérations concernées. "Le problème, c'est pas ceux qui travaillent; c'est ceux qui ne travaillent pas", a-t-il dit.*

*"Nous avons 3 000 membres en chômage dans notre fédération et les secteurs les plus touchés sont la forêt, les scieries et les usines de carton". — Georges Cantin, président de la FTFP.*

*"La construction est au point mort, surtout en dehors de Montréal. Et le secteur connexe-meubles, bois ouvré s'en ressent terriblement". — Yvon Leclerc, président de la FNSBB.*

*"81 syndicats sur 171 ont vécu des fermetures totales ou partielles; 5 000 de nos membres ont perdu leur emploi en 1981. C'est dramatique". — Pierre Dupont, président de la métallurgie.*

*"La restructuration de l'économie, les changements technologiques, les poli-*

*tiques du fédéral sur les quotas frappent nos membres de plein fouet". — Johanne Hamel, présidente du secteur textiles-vêtements-chaussures.*

*"Certaines boîtes ferment mais c'est surtout par le biais du ralentissement dans la progression des conditions de travail que nos membres sont touchés". — Laval Leborgne, président de la FNC.*

*"Dans les Caisses populaires, par exemple, les changements technologiques se font sur le dos des travailleurs. Dans les pêcheries, dans le poulet, on veut geler les salaires de travailleurs qui gagnent presque rien". — Robert Tremblay, président du Commerce.*





# SECTEUR PUBLIC

## LA LOI 68: LE NON-RESPECT DES CONVENTIONS

### 3 PROJETS DE LOI CONTRE

LES TRAVAILLEURS ET LES TRAVAILLEUSES DU SECTEUR PUBLIC

M. LÉVESQUE A DE QUOI AVOIR HONTE



La loi 68 déposée par le gouvernement pour modifier les régimes de retraite s'attaque à 3 principes fondamentaux qui avaient été jusque là respectés: la négociation des régimes de retraites, l'indexation, le partage des coûts entre employeur et employés-ées.

Rappelons que le régime de retraite des employés du gouvernement et organismes publics (PRE-GOP) avait été négocié à l'occasion du premier Front commun, et le 4 mai 1973, les représentants du Québec, ainsi que ceux du Front Commun CSN-FTQ-CEQ apposaient leur signature sur le protocole d'entente.

### l'indexation

Le gouvernement du Québec dans son projet de loi 68 veut diminuer l'indexation des pensions à compter de juillet 82.

C'est la principale modification que le gouvernement veut apporter à nos régimes de retraite, autant en ce qui concerne le PREGOP, le régime de retraite des enseignants (RRE), et le régime de retraite des fonctionnaires (RRF).

Cette modification signifie que lorsque certaines personnes se retrouveront à leur retraite, la rente à laquelle elles auront droit ne sera plus pleinement protégée contre l'augmentation des prix ou du coût de la vie en général.

À titre d'exemple, le travailleur ou la travailleuse membre du RREGOP qui prendra sa retraite en 1983 verra la retraite accumulée en fonction de ses années de services antérieures à juillet 1982 et pleinement indexée. Après 82 la pension sera partiellement indexée.

### si vous prenez votre retraite en 1990

Si vous prenez votre retraite en 1990, seules les 9 années précédant le 1er juillet seront admissibles à la pleine indexation. Les huit années entre 1982 et 1990 ne seront pleinement indexées au coût de la vie.

### si vous prenez votre pension le 1er juillet

Le gouvernement dans son projet de loi 68 pénalise doublement ceux ou celles qui prendront leur retraite le 1er juillet.

Le taux actuelle de l'inflation est de 12,3%. Logiquement on se serait attendu à ce que le gouvernement divise par deux, soit 6,15% pour une période de 6 mois. Le gouvernement n'a pas la même logique de calcul. Il soustrait d'abord son 3% du taux annuel de 12,3% d'inflation et divise ensuite par deux, soit 4,65% d'indexation.

### le partage des coûts entre employeur et employés-ées

Dorénavant avec la loi 68, le gouvernement modifie aussi sans consultation le partage des coûts aux régimes de retraite. Le gouvernement se propose maintenant de mettre dans le fond de retraite le même montant que vous mettez. Par exemple, dans le cas du PRE-COOP si vous mettez 100,000 \$ il versera 100,00 \$. Auparavant lorsque vous versiez 100,00 \$ dollars, le gouvernement versait dans votre fond de retraite 140,00 \$.

### le gouvernement nie le principe de la négociation

À cause de la crise économique et budgétaire actuelle le gouvernement du parti québécois commet des abus de pouvoir qui sont injustifiables. Il s'attaque au principe même de la libre négociation en faisant en sorte que les règles du jeu ne favorisent pas les deux partis.



## LE PROJET DE LOI 70 ENLÈVE LA LIBERTÉ DE NÉGOCIER

À défaut de ne pouvoir ouvrir unilatéralement les conventions collectives actuelles pour récupérer 521 millions et aussi, parce que le gouvernement ne voulait pas porter l'odieux d'un décret du 1er juillet, les stratèges du gouvernement du parti québécois au pouvoir ont décidé de procéder autrement, c'est-à-dire, par force de loi.

Ce projet de loi fait spécialement contre les travailleuses et les travailleurs du secteur public confirme que le gouvernement n'a jamais eu l'intention de négocier de bonne foi la prochaine convention collective.

### QUE SE PASSERA-T-IL ENTRE LE 1<sup>er</sup> JANVIER 1983 ET LE 1<sup>er</sup> AVRIL DE CETTE MÊME ANNÉE?

Le projet de loi prévoit que les conventions collectives qui sont actuellement en vigueur seront appliquées selon les termes négociés jusqu'au 31 décembre 1982. Ceci signifie que les augmentations de salaires prévues le 1er juillet 1982 seront payées. Celles prévues le 31 décembre 1982, à titre de restauration des échelles et taux unique en fin de convention, sera calculée.

**Par ailleurs, le gouvernement a prévu dans son projet de loi que la durée de la convention collective actuellement en vigueur sera prolongée jusqu'au 1er avril 1983.**

Normalement au 31 décembre 82, les employée-ées du secteur public ont droit à une restauration des salaires de 2,8% mais le gouvernement dans son projet de loi récupère dès le 1er janvier 1983 ces augmentations et qui plus est, applique une réduction des salaires de 18,85% ce qui produit une diminution globale des salaires de l'ordre de 21%.

De plus, le 1er avril 83, le gouvernement revient à sa proposition initiale du 15 avril 82, c'est-à-dire qu'il utilise les taux en vigueur au 30 juin 82 qu'il majorera sa moyenne de 5,8%.

**à titre d'exemple  
en examinant le tableau suivant; vous pourrez vous rendre compte des pertes que subiraient les travailleurs et les travailleuses du secteur public, advenant l'application de cette loi**

EMPLOI	CLASSE	ÉCHELON	au 01-01-83	au 01-04-83
Commis	1	1	\$ 60.70	\$ 6.80
Préposé aux bénéficiaires	1	1	62.97	7.15
	1	5	71.56	12.11
Technicien laboratoire	1	1	81.45	19.15
	1	12	115.10	41.95
Organisateur communautaire	3	1	88.75	23.88
	1	6	177.08	94.14
Concierge	II		81.38	15.89
Enseignant CÉGEP	16	1	89.00	24.00
	16	15	139.00	58.00
	17	1	97.00	29.00
	17	15	150.00	66.00
	18	1	104.00	34.00
	18	15	163.00	74.00
	19	1	113.00	40.00
	19	15	177.00	94.00



Dès la parution du budget, la CSN a fait connaître ses positions qui furent alors présentées aux délégués de syndicats présents au Congrès de la CSN.

La conclusion tirée par la CSN est la suivante:

“L’effet de ces mesures sur l’ensemble de la classe ouvrière ne doit pas être négligé. La compression du pouvoir d’achat découlant de ces mesures fera diminuer la demande, diminuer l’activité économique et augmenter le chômage. Il est certain, également, que les employeurs du secteur privé, qui depuis six mois, ne cessent de citer en exemple les concessions salariales consenties dans l’industrie de l’automobile américaine (pourtant refusées par les travailleurs canadiens de la même industrie), ne né-

gligeront de citer l’exemple des coupures réalisées dans le secteur public.

C’est notre devoir, en tant que travailleurs et travailleuses de tous les secteurs, d’assurer que ces coupures ne se réaliseront pas.”



### **Renierement du principe fondamental de la libre négociation**

Pour une troisième fois en l’espace de deux semaines, le gouvernement du Parti Québécois a déposé un projet de loi qui démontre son intention de **renier le principe fondamental de la libre négociation, de modifier les règles établies et gagnées par les travailleurs et travailleuses lors des négociations passées et de se donner le pouvoir discrétionnaire antidémocratique d’imposer unilatéralement sa volonté quand bon lui semble et la possibilité de faire indirectement ce qu’il ne peut faire directement, c’est-à-dire enlever le droit de grève.**

**les principaux aspects du projet de loi 72 sont:**

- a) L’élargissement de l’obligation de donner des services essentiels à une multitude de secteurs autres que les affaires sociales;
- b) La possibilité pour le gouvernement de suspendre le droit de grève, même si la liste de services essentiels est respectée et suffisante selon le Conseil;

c) L’obligation de donner un avis de sept (7) jours ouvrables (c’est-à-dire en excluant les jours fériés et les fins de semaine) avant de faire une grève. L’interdiction d’envoyer un autre avis avant que la période visée par un premier avis ne soit écoulée;

d) La possibilité d’utiliser le recours collectif plus facilement contre le syndicats qui ne respecteraient pas la loi **ou les décrets gouvernementaux;**

e) La négation de par la loi du fait que les mieux habilités à définir les services essentiels sont les personnes qui travaillent quotidiennement dans les services publics et qui les connaissent mieux que toute autre personne.

**Dernière pièce à l’arsenal législatif que se constitue le gouvernement du Québec: une nouvelle loi sur les services essentiels qui intervient à nouveau, et par hasard sans doute, encore la veille des négociations. C’est un projet de loi inepte qui évacue de la loi précédente le coeur même du mécanisme.**

Pourtant la loi précédente avait été celle, de l’avis de tous, qui avait le mieux fonctionné.

**Est-il utile de rappeler que toutes les décisions du précédent conseil ont été unanimes et que le rapport même du conseil qui faisait état d’un bilan positif, avait aussi été agréé de tous les membres du conseil?**

### **les pouvoirs du Conseil des services essentiels**

Ce conseil n’a pas le pouvoir comme tel d’imposer des services essentiels, de suspendre le droit de grève ou l’exercice de ce droit de grève.

**Il a cependant des pouvoirs d’enquête et de recommandations assez étendus. Il a aussi le pouvoir d’informer le public sur toute question relative au maintien des services essentiels, tel que le précise l’article 111.0.11.**

## **LA LOI 72: LOI DES DÉCRETS ANTICIPÉS**





L'article 111.0.12 prévoit que le conseil peut faire des règlements après consultation des parties à l'échelle nationale sur des sujets tels que:

- a) la forme de l'entente ou de la liste
- b) les éléments que doit contenir cette entente ou cette liste
- c) le libre accès d'un bénéficiaire à un établissement
- d) les règles que doivent suivre les parties dans la conclusion d'une entente ou de la détermination d'une liste.

Ces règlements doivent être approuvés par le gouvernement. Nous pouvons dès lors constater l'importance et le rôle de ce conseil en pratique.

**Le ministre ne fera pas le tour de chaque boîte et l'action du gouvernement de suspendre le droit de grève par le biais de décret se fera en grande partie du rapport que lui fera le Conseil des services essentiels.**

**le projet de loi 72 couvre à peu près toutes la panoplie imaginable de "services publics"**

Le projet de loi 72 touche les corporations municipales, les entreprises de téléphone, le métro, l'autobus, l'enlèvement d'ordures ménagères, les ambulances etc. ainsi que tout organisme mandataires du gouvernement, à l'exception de la Société des alcools du Québec et des organisme dont le personnel est nommé et rémunéré selon la Loi de la publique.

Il est évident que tous les hôpitaux, centre d'accueil, etc. sont considérés dans cette définition de "services publics", qui inclut également, les assurances, les lotos et les régies comme l'eau et les loyers enfin à peut près n'importe quel organisme du gouvernement pourra se faire déclarer des services essentiels, ce qui aurait peut-être pour ces patrons le bonheur de diminuer l'efficacité d'une éventuel grève.

**aspect rétroactif de la loi 72**

Quand à l'article 27, il prévoit le cas où le droit de grève est acquis depuis le 11 janvier 1982. Exemple, à la CTCUM.

Le gouvernement peut adopter un décret s'il est d'avis qu'une grève dans ce service peut avoir pour effet de mettre en danger la santé où la sécurité publique. Ce décret doit être pris avant le 21e jour suivant la date de sanction du projet de loi 72 et a pour effet:

- 1) de suspendre toute grève en cours,
- 2) d'obliger les parties à se conformer aux dispositions des articles 111.0.18 à 111.0.26, (i.e. avis, entente, ou liste de services essentiels, preuve que les services essentiels maintenus sont corrects et ce, à la satisfaction du gouvernement, etc.),
- 3) Le décret s'applique jusqu'au dépôt de la nouvelle convention collective.

Il est à remarquer que les articles 111.0.17 et 27 parlent uniquement d'intervention du gouvernement par le biais d'un décret lorsque celui-ci juge qu'une grève "met en danger la santé ou la sécurité publique".

**Le lock-out ne pourrait donc jamais mettre la santé ou la sécurité**

publique en danger! En 1976, les employés-ées de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska étaient en lock-out.

On peut donc conclure que les employeurs seront très réticents et n'auront pas intérêt à négocier quelques services essentiels que ce soient, étant donné l'intervention facile et rapide que le gouvernement s'est prévu (i.e. le décret); lorsque les services essentiels ne sont pas suffisants, de l'avis du gouvernement lui-même, ce décret aura pour effet de suspendre le droit de grève.

Nous réitérons donc avec force, comme par le passé, que les travailleurs et travailleuses sont les seul(e)s capables de définir et de négocier dans leurs institutions les services essentiels adéquats, tant au niveau local que régional, parce que ce sont eux qui vivent quotidiennement et à l'année dans les services publics et qu'ils connaissent la situation.

D'ailleurs, dans les affaires sociales, la CSN a toujours reconnu la nécessité de fournir des services essentiels et les a effectivement fournis depuis 1966.

En conséquence, nous maintenons et maintiendrons le principe de la libre négociation des service essentiels.



Les trois présidents des centrales CSN-FTQ-CEQ présentaient vendredi le 11 juin des mémoires devant la commission parlementaire sur les lois 68 et 70.



# ...petites nouvelles...



## “Ça gaze au Gaz...”

Près d'une centaine de grévistes de Gaz Métropolitain, en grève depuis le 1er mars, se sont rendus manifester devant le siège social de cette société, jeudi à Montréal. Pour les 525 travailleurs de Gaz Métropolitain c'est la septième grève en 15 ans. Au nom des sacrosaints droits de gérance, la compagnie refuse de discuter de son programme d'expansion. Ce qui est en cause, c'est le recours de plus en plus fréquent aux sous-contructants, une façon d'affaiblir le syndicat.

Parmi les autres questions en litige figurent la sécurité-santé, la protection des employés et les clauses salariales.

Gaz métropolitain, propriété du gouvernement québécois par le biais de SOQUIP et de la Caisse de dépôts, a réalisé près de \$19 millions de profits pour le premier trimestre de '82.

Les négociations sont rompues depuis la mi-mai.

Le syndicat a décidé d'assumer les services essentiels pour minimiser les inconvénients à la population. **“Quand les travailleurs coupent les services essentiels le gouvernement ne se gêne pas pour passer des lois à la vapeur**

pour les y obliger. Mais quand les patrons, eux, ne négocient pas sérieusement et empêchent la population de recevoir des services, le gouvernement ne les oblige pas à revenir à la table de négociations!



## INDOCO l'anti-syndicalisme sauce PME

La Compagnie des Portes industrielles de St-Hubert, en banlieue de Montréal, est une PME florissante qui a grandi grâce aux subventions des gouvernements. Depuis 2 ans environ, la manne gouvernementale, tant de Québec que d'Ottawa s'est élevée à \$588,000.

Pour les 65 travailleurs d'INDOCO, le tableau est moins réjouissant: aucune protection contre les mises-à-pied, bas salaires, santé-sécurité déficiente et même pas de cafétéria pour manger...

Le 12 mars 1982, les travailleurs déposent une requête en accréditation. Les patrons répliquent. Ils font durer les délais d'accréditation, tentent de faire entrer un syndicat de boutique. Plus encore, ils font 26 mises-à-pied illégaux pour se débarrasser de l'exécutif syndical dans l'espoir de briser le syndicat.

Les travailleurs ont vu clair dans ces manoeuvres. Ils décident de s'organiser pour arracher leur syndicat. Des comités sont créés: information, santé-sécurité, préparation de convention collective.

Les travailleurs d'INDOCO invitent les syndiqués à manifester leur appui par un télégramme et une aide financière:

Syndicat des travailleur(euse)s C.P.I.  
1601 Delorimier  
Montréal, Québec  
H2K 4M5



## les amendes versées à la recherche

Dans un télégramme au premier ministre René Lévesque, le comité exécutif de la CSN demande “au gouvernement de modifier la loi 47 ou encore de lui donner la permission de

verser les amendes imposées aux syndicats affiliés à la CSN à la CTCUM non pas au trésor public mais à des Centres de recherches sur les maladies infantiles.” Les syndicats d'entretien et de bureau ont été condamnés à payer environ 250,000 \$ en amendes, suite à l'adoption de la loi spéciale 47.

## moyens de pression au 4 Saisons



Le 3 juin, les 250 travailleur(euse)s de l'Hôtel 4 Saisons de Montréal ont fait un débrayage de 24 heures pour protester contre la lenteur des négociations.

Le mardi précédent, les syndiqué(e)s, dont la majorité est constituée de femmes, ont voté à 80% pour le rejet des offres patronales. Après 40 séances de négociation, les pourparlers achoppent toujours sur des questions importantes dont les clauses salariales, les droits acquis, la rétroactivité. L'employeur a demandé la conciliation.

Les travailleur(euse)s ont acquis le droit de grève depuis le 24 février. Ex-membres du local 31, ils négocient leur première convention collective depuis leur accréditation à la CSN.



# ...petites nouvelles...



## organisation

### nouveaux gains dans le textile

Le Syndicat des travailleur(euse)s de Zéphir inc. d'Ormsdown a déposé une requête en accréditation pour représenter les 290 employé(e)s de cette entreprise de la région de Valleyfield.

Ces travailleur(euse)s étaient membres de l'union américaine Amalgamated Textile Workers (AFL-CIO-FTQ) depuis 1955.

La formation de ce nouveau syndicat CSN survient quelques semaines après celle du Syndicat des travailleur(euse)s de Liberty, lequel a déposé sa requête en accréditation pour représenter les 80 employé(e)s de la compagnie montréalaise Fibres Textiles Liberty Inc. en avril.

Ils étaient auparavant sans syndicat... mais l'employeur s'est chargé de leur en fournir un deuxième en faisant appel aux Teamsters après le dépôt de la requête par la CSN.



## solidarité

### Boycottage de l'uranium pour l'Argentine

Depuis le 2 juin, les débardeurs de St-Jean au

Nouveau-Brunswick refusent de manipuler les 64 tonnes métriques de combustible d'uranium fabriqué au Canada et destiné à la junte d'Argentine.

En déclarant cette livraison "hot cargo", les débardeurs veulent protester contre la politique canadienne qui:

- permet la vente de matériel qui peut servir à fabriquer de l'armement nucléaire à un pays qui n'a pas signé le traité international de non-prolifération
- se fait complice des atteintes innombrables aux droits humains, en particulier aux droits syndicaux, par le régime argentin.

Le local 273 de l'Association internationale des débardeurs a décidé de poursuivre son geste de boycottage jusqu'à ce que le cabinet fédéral renonce à alimenter l'Argentine en uranium. Le président de la Fédération des travailleurs du Nouveau-Brunswick, Larry Hanley et le président du syndicat des débardeurs de St-Jean se sont dit prêts à aller jusqu'à la prison plutôt que de renoncer au boycottage.

Le Congrès du Travail du Canada, des organisations populaires et anti-nucléaires de partout au Canada ont déjà donné leur appui. Pour signifier le vôtre:

Lawrence Hanley  
Fédération des travailleurs du Nouveau-Brunswick  
#1, rue Hedley,  
St-Jean, N.B.



## nouvelles conventions

### Fer et Titane un règlement sans conflit

C'est à 92.7% que les travailleurs de cette usine de Sorel ont accepté le 4 juin l'entente sur le nouveau contrat de travail. De l'avis du conseiller syndical, Lucien Demers, si les travailleurs ont gagné une bonne convention sans recours à la grève, "c'est qu'ils récoltent aujourd'hui le fruit des luttes passées."

Sur le plan normatif, un gain important a été le rapatriement presque en totalité des sous-contrats. C'est un pas en avant pour assurer une meilleure sécurité d'emploi pour les employés de l'usine. Au chapitre des changements technologiques, les déplacements pourront se faire sans perte de salaire jusqu'à concurrence d'un \$ l'heure. En cas de mise-à-pied dues aux changements technologiques, les ouvriers profiteront de prestations supplémentaires de chômage en fonction de leur ancienneté.

Au plan des salaires, une hausse de \$4.61 uniforme pour tous s'appliquera sur un contrat de 3 ans. Elle se répartit comme suit: \$0.81 + \$1.01 d'indexation la première année, \$0.30 + \$1.11 d'indexation la deuxième, et \$0.40 + \$1.24 d'indexation la troisième année.



## international

### marche pour la paix



Quelque 4,000 personnes ont participé à une marche pour la paix dans les rues de Montréal le 5 juin. Sylvio Gagnon s'est adressé aux manifestants au nom de la centrale. "Les guerres entre les peuples sont toujours issues de l'injustice, des inégalités et de la domination... (elles) font reculer l'humanité dans sa marche vers la construction d'un monde meilleur. Nous devons dénoncer la logique des "blocs", cette logique qui justifie les guerres les plus atroces, l'exploitation et la domination toujours plus grande des peuples, que ce soit au Salvador, au Nicaragua, en Afghanistan, en Pologne ou ailleurs. Nous devons nous mobiliser avec l'ensemble des peuples du monde pour construire un monde de paix, où toutes les armes nucléaires ou conventionnelles disparaîtraient de la surface de la terre."



Après neuf ans

# VICTOIRE SYNDICALE À RADIO-CANADA

Neuf années de luttes, de démarches fastidieuses, d'attentes interminables et de frustrations répétées n'auront finalement pas été vaines. Les journalistes contractuels du réseau français de Radio-Canada ont finalement obtenu, il y a quelques jours, leur accréditation syndicale.

Le conseil canadien des relations de travail, (CCRT) dans une décision très étoffée, a cependant réglé le problème à sa façon, et non pas comme les contractuels l'avaient demandé.

Ceux-ci cherchaient à obtenir une unité d'accréditation distincte SGCT (FNC-CSN) pour les affaires publiques et les émissions spécialisées, à l'échelle du Canada. Le CCRT a plutôt décidé de faire un tout: les contractuels des affaires publiques se joindront aux journalistes des nouvelles dans une seule et même unité d'accréditation SGCT (FNC-CSN), à Montréal, Québec et Rimouski.

De plus, le CCRT décide d'ajouter à cette unité élargie des chercheurs-documentalistes travaillant à l'information à Montréal, de même que les annonceurs affectés aux émissions d'information à Montréal, jusqu'ici du SCFP.

Ce qui a fait dire aux "vieux" qui ont suivi ce dossier depuis ses origines que le CCRT a accordé en 1982 ce qu'il avait jugé inacceptable lors de la requête de 1973! D'autant plus que la décision de 1982 comporte une amélioration sur la requête de 1973 en ce sens qu'on y ajoute les annonceurs.

Quelles conclusions tirer de tout cela? Faut-il se réjouir sans réserve et lancer des fleurs au CCRT? Quelles seront les répercussions de cette décision à Radio-Canada et ailleurs?

D'abord, c'est une victoire sans équivoque pour tous ces "contractuels" que Radio-Canada, pendant des années, a refusé de reconnaître com-

me ses employés.

Là-dessus le CCRT est très clair et fait voler en miettes la philosophie étriquée de Radio-Canada sur le pigisme. "Ils sont tous des employés au sens du code", dit le conseil au sujet des contractuels.

La grande perdante dans cette décision c'est l'Union des artistes et son régime de contrats individuels d'embauche. Elle perd sa juridiction sur les fonctions d'animateurs, d'interviewers, et

autres du genre à Radio-Canada.

Quant au SGCT, (CSN) il sort grandement renforcé de cette histoire. Il compte environ 120 nouveaux membres et sa juridiction aux nouvelles demeure intacte.

Cependant l'intégration des ex-contractuels d'affaires publiques, habitués aux négociations individuelles et aux ententes parfois lucratives avec l'employeur, ne se fera pas sans difficultés.

Sur un plan plus large il faut dire que la décision du CCRT, bien qu'elle soit un aboutissement heureux à une lutte épique, laisse présager des lendemains peu rassurants. En effet, cette décision est en réalité une atteinte grave aux droits d'association syndicale. Le CCRT a fait fi des requêtes déposées devant lui dans ce dossier et il a imposé sa solution, utilisant ici les nouveaux pouvoirs que le législateur lui a consentis il y a quelques années.

## Dans les usines de transformations du poisson

# REJET MASSIF DES OFFRES

Les travailleurs et les travailleuses des usines de transformation des produits de la mer de Rivière au Renard, St-Maurice, et Newport, ont rejeté en fin de semaine les offres des Pêcheurs Unis du Québec. C'est à la quasi-unanimité que ces employé(e)s, réunis en assemblée générale à Rivière au Renard et Newport, ont refusé à nouveau les offres de leur employeur.

Par ailleurs, le président de la fédération des employés de commerce (CSN) Robert Tremblay, s'en est pris à une déclaration récente du ministre de l'Agriculture, Jean Garon, l'accusant de colporter des accusations sans fondements à l'endroit du président du syndicat de l'usine de Rivière au Renard.

Dans une déclaration à l'assemblée nationale, le ministre avait attaqué le président du syndicat, Hermel Dufresne, à qui il prêtait l'intention de mettre la coopérative des

Pêcheurs Unis du Québec en faillite.

"Je trouve indécent qu'un ministre fasse pareilles déclarations contre un travailleur qui défend des hommes et des femmes qui gagnent en



*Non M. Garon! Ce n'est pas du ciel que viendront les solutions aux problèmes de l'industrie du poisson...*

moyenne 6.15 \$ l'heure et qui travaillent un maximum de six mois par année dans le meilleur des cas", a déclaré le président de la fédération.

Ce dernier a mis en doute la crédibilité de l'information du ministre. "Au contraire, a-t-il affirmé, depuis au moins

dix mois, nous demandons aux Pêcheurs Unis de nous faire connaître leur bilan financier, de même que leur plan de redressement. Il nous semble que c'est normal puisqu'ils plaident l'incapacité de payer quand ils exigent des travailleurs et travailleuses le gel de leurs salaires".

Selon le président de la Fédération des Employés de Commerce, la situation des usines de transformation du poisson n'a pas commencé à être dramatique depuis que les travailleurs et travailleuses sont en grève.

À son avis, l'inertie gouvernementale à établir une véritable politique des pêcheries est responsable de la situation qui prévaut. "Le ministre a-t-il pris connaissance de la recherche approfondie faite par la CSN sur cette question et que nous lui avons remise lors du sommet sur la commercialisation des produits de la mer en mai dernier?" a demandé M. Tremblay.